

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE D'ETAT CHARGE
DE LA FONCTION PUBLIQUE

ANNEE 1963 - N° 240 /PR/MEFP/DP.2

SOMMAIRE:

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Nomination
Détachement.

- Présenté par le Directeur du Personnel,
- VU la loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant constitution de la République du Dahomey ;
 - VU le décret n°III/PR/CAB. du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
 - VU la loi n°59-2I/ALD. du 3I Août 1959 portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey ;
 - VU le décret n°59-2I8 du 15 Décembre 1959 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique du Dahomey ;
 - VU le décret n°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des administrations et établissements publics de l'Etat ;
 - VU le décret n°6I-353/PR/MFPT du 16 Novembre 1961 portant statuts particuliers des corps du personnel du Cadre de la Météorologie du Dahomey, notamment l'article 84 ;
 - VU la loi des Finances n°62-38 du 3I Décembre 1962, notamment l'article 57 ;
 - VU le dossier de candidature de M. YABI ;
 - SUR la proposition du Ministre des Travaux Publics, Transports et Télécommunications,

- ORIGINAL I
- JORD I
- PR 15
- MEFP I
- DP 6
- DFP I
- MFT I
- DGF 5
- CF I
- Trésor I
- MTPTT I
- Météo 4
- ASECNA 2
- DI I
- Intéressé I

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - A compter du 13 Octobre 1962, M. YABI Idohou Elidja, titulaire du diplôme de fin d'études d'Ingénieur des Travaux Météorologiques, est nommé dans le corps des Ingénieurs des Travaux Météorologiques régi par décret n°6I-353/PR/MFPT du 16 Novembre 1961, en qualité d'Ingénieur des Travaux de 2ème classe, 1er échelon stagiaire.

ARTICLE 2. - M. YABI Idohou Elidja, Ingénieur des Travaux de 2ème classe, 1er échelon stagiaire du cadre de la Météorologie, est placé, à compter du 13 Octobre 1962, dans la position de détachement auprès de l'A.S.E.C.N.A.

ARTICLE 3. - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./.

VU:

PORTO-NOVO, le 17 MAI 1963

Le Ministre d'Etat
Chargé de la Fonction Publique

P. le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE absent
Le Ministre d'Etat chargé de l'intérim

OKE ASSOGBA.-

OKE ASSOGBA

VU:

Le Ministre des Travaux Publics,
Transports et Télécommunications,

VU:

P. Le Ministre des Finances et du Travail,
et p.d.

VU:

Le Contrôleur Financier, Le Conseiller Technique

N. SOGLO.